

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 44 (1915)
Heft: 12

Artikel: L'école primaire en Allemagne
Autor: Bondallaz
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039455>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DU CORPS ENSEIGNANT

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct. Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. le Dr Julien Favre**, professeur à l'École normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à *M. L. Brasey*, secrétaire scolaire, École du Bourg, Varis, Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

Le *Bulletin pédagogique* paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.

SOMMAIRE. — *L'école primaire en Allemagne.* — *Les œuvres sociales de l'école (suite).* — *Variété scientifique.* — *Caisse de retraite du corps enseignant.* — *L'innombrable mêlée, poèmes d'actualité (suite et fin).* — *Echos de la presse.* — *Bibliographies.* — *Chronique scolaire.* — *Avis.*

L'école primaire en Allemagne

Au lendemain des éclatantes victoires de l'Allemagne, en 1870, il s'est trouvé des pédagogues d'outre-Rhin, et non des moindres, qui, dans l'ivresse des gloires nationales, ont proclamé avec un certain fond de vérité, mais non sans une pointe d'orgueil mêlé de jactance, que le principal artisan du triomphe des armées germaniques était l'instituteur allemand. Par la formation lente, mais sûre, méthodique et persévérante des jeunes générations qui ont précédé l'année terrible, par la culture intensive du patriotisme le plus exclusif, par l'exaltation incessante de la race teutonne,

le laborieux maître d'école allemand avait préparé savamment, disait-on, les écrasantes défaites de la France impériale.

Pas n'est besoin d'un examen approfondi pour découvrir un brin d'exagération dans cette affirmation emphatique de quelques oracles secondaires de l'intellectualisme allemand d'il y a quarante ans. Le triomphe facile des uns comme les douloureux revers des autres sont le produit de facteurs multiples, parmi lesquels nous devons justement relever l'influence de l'école primaire allemande munie d'un faible coefficient. Remarquons que si jamais la guerre actuelle tournait au désavantage des armées du kaiser, possibilité qu'il est permis d'envisager sans violer en quoi que ce soit la neutralité helvétique dont on a fait si bruyant état, la logique exigerait, semble-t-il, qu'un jugement inverse intervienne et entraîne comme conséquence forcée la faillite de l'école allemande.

Telle ne serait pourtant pas la réalité. Quoi qu'il advienne, l'imposante organisation scolaire de l'Allemagne constitue pour cette nation son meilleur titre de gloire. Chacun sait que la Prusse, notamment, est le pays de l'Europe où le pourcentage des illettrés demeure le plus faible ; dans cette voie, la Prusse est suivie de très près par les autres Etats confédérés : la Bavière, la Saxe, le Wurtemberg, le grand-duché de Bade, etc.

Pénétrons un instant dans le monumental édifice scolaire allemand et considérons dans ses grandes lignes architecturales la structure du rez-de-chaussée, en d'autres termes, l'organisation de l'enseignement primaire. Si l'ensemble nous paraît admirable au premier abord, certains détails intérieurs le sont un peu moins ; par-ci par-là, quelques restrictions s'imposent. Nous empruntons les renseignements qui vont suivre à une série d'articles parus dernièrement dans les *Annales politiques et littéraires* et dus à la plume autorisée de M. l'abbé Wetterlé, ancien député au Reichstag.

En principe, l'Allemagne attache à bon droit une importance capitale à l'école. Ce même principe a, du reste, été adopté par la plupart des nations civilisées, mais son application varie beaucoup d'un pays à l'autre ; en ce qui concerne ce dernier point, l'Allemagne détient sans conteste le record de la rigueur. La loi qui rend l'instruction primaire obligatoire n'est rien moins que lettre morte ; c'est un fait qui ne souffre aucune discussion, aucun accommodement. Avant l'âge d'émancipation, qui est de quatorze ans révolus pour les garçons et de treize ans pour les filles, nul enfant ne peut obtenir de dispense. Les contraventions à la loi sont punies sévèrement ; les parents des délinquants sont, sans pitié

frappés de fortes amendes d'abord, de prison ensuite, en cas de plusieurs récidives. On comprendra aisément qu'avec un pareil mode de répression, l'école buissonnière soit chose très rare, pour ne pas dire inconnue, en Allemagne. Nous ne pouvons, certes, pas en dire autant à l'égard de la ville de Fribourg puisqu'elle a le triste honneur (de récentes statistiques en font foi) d'être à la tête des principales villes suisses pour le chiffre total annuel des absences illégitimes. Cependant, notre loi fribourgeoise actuelle, bien que datant de 1884, arme suffisamment les autorités chargées de la répression. Comment s'expliquer dès lors les nombreux accrocs faits journellement au règlement ? Cette constatation, pénible pour nous, mais tout à l'avantage de l'Allemagne, suffirait déjà, à elle seule, à expliquer l'avance de cette dernière dans le domaine scolaire. Est-il besoin de répéter que le principal facteur du progrès dans une classe est, avant tout autre chose, la fréquentation régulière ?

Passons maintenant au programme. Chez nous, les doléances et les réclamations à ce sujet ne manquent pas. N'avez-vous pas remarqué que dans chaque conférence inspectorale, dès qu'une discussion surgit à l'endroit de n'importe quelle branche, tous les suffrages se rallient sur ce thème : les programmes sont trop chargés ! il y a pléthore de matières à parcourir ! le temps fait défaut ! allons au plus pressé ! — Tous mes collègues connaissent ce refrain maintes fois ressassé qui fait apparaître une moue significative sur le visage de MM. les Inspecteurs. Vraiment, nous n'avons pas tout à fait tort. Or, oyez plutôt ceci : Le programme de l'école primaire allemande comprend des cours d'histoire et de géographie universelles en plus de l'histoire et de la géographie nationales, des cours de géométrie, d'algèbre, de physique et de chimie ! Cela nous fait entrevoir toute une perspective de petits savants en herbe, de futurs *Herren Professoren* en formation. Mais ne trouvez-vous pas que pour des élèves de l'école primaire, ce programme surchargé représente un effort trop dispersé ? Qu'en résulte-t-il pour beaucoup d'écoliers ? C'est qu'ils possèdent des connaissances nombreuses, variées, mais forcément superficielles, car beaucoup de choses ont été vues, mais rien n'a été approfondi ; par contre, les éléments nécessaires de toute instruction : lecture, écriture, calcul, rédaction, ne sont pas suffisamment familiers. Seules, les intelligences d'élite, c'est-à-dire, l'exception, arrivent non sans efforts à s'assimiler le docte enseignement du maître. Mais laissons la parole à l'abbé Wetterlé : « Les banquiers, les commerçants, les avocats et les notaires, qui engagent leurs petits scribes à la sortie de l'école, expri-

ment parfois un jugement défavorable sur des méthodes scolaires qui fournissent des sujets médiocres, sinon insuffisants. On est également tout surpris de trouver, dans les lettres de soldats, tant de fautes d'orthographe et de construction. » — Il ne viendrait à l'idée de personne, chez nous, d'introduire à l'école primaire l'enseignement proprement dit de l'algèbre, de la physique et de la chimie, autant de branches dont l'étude ardue doit être réservée aux établissements d'instruction secondaire. Le 6^{me} cahier de calcul en usage dans nos classes renferme déjà des difficultés réelles, bien au-dessus de la portée d'un enfant de douze à treize ans. L'école doit faire de l'élève un être capable de gagner honorablement sa vie plus tard ; à ce point de vue-là, l'enseignement primaire seul est nécessaire, mais de nécessité absolue. Cet enseignement doit donc comporter les éléments indispensables à l'existence normale de l'individu : la lecture, le calcul, la rédaction simple, les principaux faits de l'histoire et de la géographie nationales avec quelques connaissances civiques et politiques ; voilà le viatique obligatoire, le bagage essentiel de la grande masse des citoyens. Le reste peut être considéré comme du superflu, apanage des classes moyennes et supérieures.

Après son émancipation à l'âge de 14 ans, le jeune adolescent n'est pas pour autant exonéré de toute obligation scolaire ; il est astreint à la fréquentation des cours de perfectionnement qui durent deux ans, à raison d'une journée de classe par semaine. Ces cours apportent un heureux correctif aux dispositions du programme, en ce sens que les matières effleurées à l'école primaire y sont répétées. Les patrons sont obligés de donner congé à leurs jeunes apprentis ou employés pour leur permettre de recevoir ce second enseignement qui porte spécialement sur les langues vivantes, la comptabilité, le dessin, l'hygiène et autres connaissances pratiques. Les jeunes gens qui tenteraient de se dérober à cette obligation légale encourraient de sévères pénalités.

L'Allemagne est, par excellence, le pays de l'organisation et de la méthode. Institutions diverses, sociétés, corporations, collectivités, industrie, commerce, armée, marine, politique, tout est calculé avec méthode, tout est savamment organisé. C'est en cela que réside la puissance redoutable de l'Allemagne. « La pédagogie allemande a des règles strictes. Le maître est obligé de s'en tenir, heure par heure, minute par minute, à l'ordre du jour établi par la direction de l'instruction publique, qui n'abandonne rien au hasard et se méfie des fantaisies individuelles de ses fonctionnaires. Cet enseignement mécanique supprime toute initiative personnelle.

On peut dire que dans toutes les écoles d'une région déterminée, tous les instituteurs professent les mêmes matières, en suivant les mêmes méthodes et en employant les mêmes formules. C'est l'unité matérielle réalisée dans l'uniformité la plus intransigeante. »

On ne saurait être plus exclusif. La méthode asservit le maître, tout comme le machinisme réduit l'ouvrier au rôle de figurant, de servant presque. Nous ne pouvons que difficilement nous faire à cette idée de l'enseignement automatique, à formules invariables, stéréotypées pour ainsi dire. Je ne sais plus quel poète français a fort justement dit : « L'ennui naquit un jour de l'uniformité. » Si tous les chemins mènent à Rome, toutes les méthodes ne conduisent pas au résultat désiré, certes ; mais parmi celles-là, y en a-t-il une seule qui soit bonne à l'exclusion de toutes les autres ? Nous estimons, au contraire, que de la diversité des procédés, pourvu qu'ils soient rationnels, naît l'intérêt, ce puissant stimulant de tout véritable progrès. Mais l'instituteur allemand ne subit pas seulement la tyrannie de la méthode ; il est encore attelé au joug insipide d'un ordre du jour désespérément uniforme. S'il en était ainsi dans notre petite république, vous verriez tous les maîtres obéissant au doigt et à l'œil enseigner le calcul à dix heures du matin, la géographie à trois heures de l'après-midi et tout le reste à l'avenant. Ce ne serait plus de l'école, mais de l'automatisme, du capitalisme scolaire.

Considérées en elles-mêmes, dans leur valeur intrinsèque, les méthodes pédagogiques allemandes sont loin d'être à dédaigner ; elles ont même réussi à se faire jour dans bien des pays. Ce n'est un mystère pour personne que la méthode de concentration (que d'aucuns appellent parfois méchamment méthode de dispersion) est un produit de l'exportation d'outre-Rhin. Cette méthode présente certainement d'incontestables avantages ; il est profondément regrettable toutefois qu'on en ait fait l'adversaire irréductible du manuel de grammaire, comme si les deux principes s'excluaient l'un l'autre. N'y aurait-il pas, entre deux, place à la conciliation ? Que l'orthographe allemande puisse s'apprendre sans manuel de grammaire, nous l'admettons sans trop de peine puisque l'allemand est une langue phonétique, dont les mots s'écrivent comme on les prononce. Il n'en est pas de même de la langue française dont l'orthographe offre de multiples difficultés. Nous persistons à croire, vu les résultats obtenus jusqu'ici, que, dans ce domaine-là, le rejet sans appel du manuel de grammaire avec l'énoncé des règles et des exercices appropriés, a été et demeure encore une erreur. Loin de nous la

pensée de vouloir faire le procès de la méthode de concentration ; nous en avons reconnu à bon droit tout le mérite. Mais, par le temps qui court, n'est-il pas piquant de constater que nous enseignons notre élégante et harmonieuse langue française à l'aide d'une méthode allemande ! Cela étant dit, laissons encore une fois la parole à M. Wetterlé :

« Autre principe du régime scolaire allemand. Le maître doit adapter son enseignement à l'intelligence des élèves les plus faibles et les plus paresseux. Les bons travailleurs marqueront le pas jusqu'à ce que les cancre les aient rejoints. L'Allemand ne veut pas d'une sélection, c'est à la production d'une bonne moyenne qu'il s'emploie. »

Ce système va absolument à l'encontre de ce qui se pratiquait dans nos écoles, il y a trente ou quarante ans. Le maître s'occupait presque exclusivement des bons élèves et arrivait à en faire des sujets vraiment de choix ; pendant ce temps, les enfants peu doués croupissaient dans une ignorance crasse ou étaient laissés entre les mains de moniteurs impitoyables. L'école moderne a rejeté avec raison ce système parce qu'antichrétien et injuste au premier chef. La démocratie bien comprise exige que tous les enfants du pays participent, quoique à des degrés différents, aux bienfaits de l'instruction populaire aux frais desquels contribuent tous les citoyens. Mais qui ne voit que le principe allemand cité plus haut se heurte précisément à l'écueil opposé ? A ne s'adresser qu'aux faibles, aux paresseux, aux cancre de tout acabit le mérite est immense, mais il y a de quoi rebuter les élèves les plus avancés et leur faire prendre l'école en dégoût ; de plus, l'instituteur s'éreinte. Voyez-vous la situation de ces pauvres immobilisés obligés de piétiner rageusement sur place, d'ouïr seriner durant des semaines entières les mêmes rabachages, et finalement condamnés à attendre les traînards empêtrés dans les ronces du chemin ? Quel supplice ! Ce grave inconvénient a tellement frappé les instituteurs et les familles que, récemment, dans toutes les grandes villes d'Allemagne, les autorités ont créé des classes spéciales pour enfants arriérés, ce qui correspond à peu près à nos établissements d'anormaux. Mais là encore surgit une nouvelle difficulté : les parents dont les petits obtiennent ce certificat public d'incapacité se regimbent et protestent contre un classement que, presque toujours, ils jugent arbitraire.

(A suivre.)

BONDALLAZ. *instituteur.*

